

Compte rendu de Conseil Communautaire du 26 septembre 2017

Présents

BEAUMONT SUR GROSNE
BISSY SOUS UXELLES
BOYER

CHAMPAGNY SOUS UXELLES
CHAPAIZE
CORMATIN

CURTIL SOUS BURNAND
LA CHAPELLE DE BRAGNY
GIGNY SUR SAONE
LAIVES

LALHEUE
MALAY
MONTCEAUX-RAGNY
NANTON

SAINT AMBREUIL
SAINT CYR
SAVIGNY SUR SAONE
SENNECEY LE GRAND

VERS

Monsieur Jean-Pierre BONNOT
Madame Michelle PEPE
Monsieur Jean-Paul BONTEMPS
Monsieur Jacques HUMBERT
Monsieur Philippe CHARLES DE LA BROUSSE
Monsieur Jean-Michel COGNARD
Monsieur Jean-François BORDET
Madame Pascale HAUTEFORT
Madame Monique HUGEL
Madame Elisabeth CHEVAU
Monsieur Marc GAUTHIER
Monsieur Jean-Claude BECOUSSE
Madame Virginie PROST
Madame Martine GRANDJEAN
Madame Marinette PUECH
Monsieur Claude PELLETIER
Monsieur Christian DUGUE
Madame Véronique DAUBY
Madame Estelle PROTAT
Madame Suzanne D'ALESSIO
Madame Martine PERRAT
Monsieur Jean-François PELLETIER
Monsieur Jean BOURDAILLET
Monsieur André SOUTON
Madame Patricia BROUZET
Monsieur Jean-Marc GAUDILLER

Excusés :

BRESSE SUR GROSNE
ETRIGNY
JUGY
LALHEUE
MANCEY
SAINT CYR
SENNECEY LE GRAND

Monsieur Marc MONNOT
Monsieur Nicolas FOURNIER (pouvoir Jean-Claude BECOUSSE)
Monsieur Fabien BRUSSON
Monsieur Christian CRETIN (pouvoir Marinette PUECH)
Madame Christine BOURGEON
Monsieur Christian PROTET (pouvoir Martine PERRAT)
Madame Maud MAGNIEN
Monsieur Alain DIETRE
Madame Edith LUSSIAUD
Monsieur Pierre GAUDILLIERE (pouvoir André SOUTON)
Madame Nathalie DEJAEGUER
Monsieur Estéban LOPEZ
Monsieur Didier RAVET
Madame Marie FERNANDES ROCHA (pouvoir Patricia BROUZET)

La séance est ouverte à 19h30.

Le Président remercie les délégués de leur présence. Il présente les excuses de Monsieur Prabel, Receveur.

Sont désignés comme secrétaires de séance :

Madame Suzanne D'ALESSIO et Monsieur Jean BOURDAILLET

Le Président propose aux Délégués d'approuver le compte-rendu du dernier conseil du 19 septembre 2017 en même temps que celui-ci lors de la prochaine séance ; le conseil accepte.

I. MODIFICATION DES STATUTS

a. Nouvelles compétences

Dans le cadre de la Loi NoTRE, la Communauté de Communes est tenue d'avoir 9 compétences sur 11 dès le 1^{er} janvier 2018. Il est donc nécessaire d'entamer une procédure de modification des statuts intercommunaux.

Le Président présente aux délégués le projet de statuts modifiés et précise que les modifications porteraient sur l'intégration des nouvelles compétences suivantes :

- « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations dans les conditions prévues à l'article L.211-7 du code de l'environnement »
- « Création ou aménagement et entretien de voirie »

Madame Dauby, Déléguée et Maire de Nanton, et Monsieur Dugué, Délégué et Maire de Montceaux-Ragny, émettent des réserves quant à cette dernière compétence, jugeant l'intitulé trop vague et craignant que cela ne sous-entende que les voiries communales deviendront, de ce fait, voiries communautaires. Monsieur le Président explique que cet intitulé est celui qui a été stipulé par la Sous-Préfecture, et que l'intérêt communautaire sera défini, plus tard, en Conseil Communautaire.

Il propose au Conseil de profiter de cette modification pour :

- Intégrer également la compétence «Elaboration d'un plan de gestion différencié permettant de limiter l'utilisation de produits phytosanitaires » dans les compétences optionnelles.
- Reprendre la nouvelle rédaction de la compétence concernant l'accueil des gens du voyage, puisque l'article L5214-23-1 a été modifié par la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017. Soit article L5214-16 « Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis 1° à 3° du II de l'article 1^{er} de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et l'habitat des gens du voyage »
- Intégrer la compétence « zones d'aménagement concertée d'intérêt communautaire » dans les compétences obligatoires (Aménagement de l'espace (suite à la modification de l'article L5214-23-1),

Le Conseil après en avoir délibéré, par voix 27 pour, 3 voix contre, décide :

- D'approuver le projet de statuts modifiés et annexés.

II. QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée à 20h10